Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DBAFR_2026_02-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CAST

REUNION DU 10 MARS 2026

Le 10 mars 2026 à 11h00, le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Monsieur André RANNOU, Président.

Etaient présent(e)s : Monsieur Jean-Yves BOSSENNEC, Monsieur Bruno DORVAL, Monsieur Jean-Jacques DORVAL, Monsieur Patrick GUÉGUEN, Monsieur Bruno HASCOËT, Monsieur Guénolé HASCOËT, Monsieur Michel LE PAGE, Monsieur Roger MAUGUEN, Monsieur ALBERT RICHARD

Absent(e)s : Monsieur André RANNOU (Président), Monsieur Patrice BOTHOREL, Monsieur Jérôme DANIEL, Monsieur Jacques GOUEROU, Monsieur Jean-Marc NICOLAS, Monsieur Ronan PORS

Procurations :

Secrétaire de séance : Patrick GUÉGUEN

DBAFR 2026-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE L'A.F.R. :

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur, Monsieur le Président quitte la séance le temps du vote.

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de l'A.F.R. de CAST,

Procédant au règlement définitif du budget 2025, les résultats des différentes sections budgétaires étant arrêtées comme suivent :

		Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement	Exercice 2025	3 804,67€	11 540,72 €
	Solde 2024		14 725,01 €
	Total réalisations 2025	3 804,67€	26 265,73 €
	Résultat de clôture 2025		**22 461,06 €**
Investissement	Exercice 2025		0.00€
	Solde 2024		4 798,50 €
	Total réalisations 2025		4 798,50 €
	Résultat de clôture 2025		**4 798,50 €**

Monsieur André RANNOU, Président, se retire pour le vote.

Le Bureau de l'A.F.R.,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2025 tel que présenté pour le budget de l'AF.R.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
André RANNOU